



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

stationnement

Question écrite n° 74604

Texte de la question

M. Léonce Deprez s'étonne, auprès de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité de lire dans la publication officielle de l'Association des maires de France (février 2002) que la loi Besson du 5 juillet 2000 dont tous les schémas départementaux relatifs au gens du voyage devaient être mis en place au plus tard le 5 janvier, ne le sont pas. En effet, selon les maires de France, un tiers seulement des schémas départementaux d'accueil sont approuvés. Un second tiers devrait l'être au cours de ce trimestre, le dernier l'étant sans doute en fin d'année. Il lui demande les perspectives de son action ministérielle pour que l'Etat assume ses missions par les préfets qui ont reçu, par ses soins, « un rappel à l'ordre, en août dernier, afin de relancer le dispositif, resté lettre morte dans de nombreux départements ». A l'heure des bilans, celui-ci s'impose effectivement quant au fonctionnement de l'Etat.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74604

Rubrique : Gens du voyage

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mars 2002, page 1632